

RCS : AUXERRE Code greffe : 8901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AUXERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00173 Numéro SIREN : 803 006 139 Nom ou dénomination : à la maison

Ce dépôt a été enregistré le 01/06/2023 sous le numéro de dépôt 1034

14 B173

A LA MAISON

Société à responsabilité limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social : 20 RUE MARCELIN BERTHELOT

89000 AUXERRE

RCS : AUXERRE 803 006 139

1034

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 17/04/2023

Le 17/04/2023

À dix heures,

Monsieur MUGUET Gaëtan, détenant

100 parts sociales,

Seul associé de la société **SARL PIZZERIA DES CORDELIERS**, se réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Monsieur MUGUET Gaëtan, préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le gérant dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2022 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le gérant déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le gérant rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2022
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2022 et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Quitus à la gérance,
- Révision de la rémunération de la gérance,
- Questions diverses.

Le gérant donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le gérant ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le gérant met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que

l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2022 lesquels font apparaître **une perte de 98 475** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **30/09/2022** faisant ressortir **une perte de 98 475** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau d'un montant de **109 892** Euros. Le résultat à affecter ressort pour un montant de **11 417** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **11 417** Euros, de la façon suivante :

- Au compte report à nouveau **11 417** Euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il a procédé à une distribution de dividendes en 2018 de la manière suivante :

	Cat 1
Eligible abat 40 %	6 000.00
Non éligible à abat	

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Résolution n° 3

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale ratifie la rémunération du gérant à 8 000 Euros pour l'exercice 2021, plus le remboursement de ses cotisations sociales.

L'Assemblée Générale décide de porter la rémunération du gérant à 50 000 Euros annuel, à compter du 01/10/2022. Toutefois, cette rémunération constituant un plafond, la rémunération versée pourra être inférieure en fonction des possibilités financières de la société.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

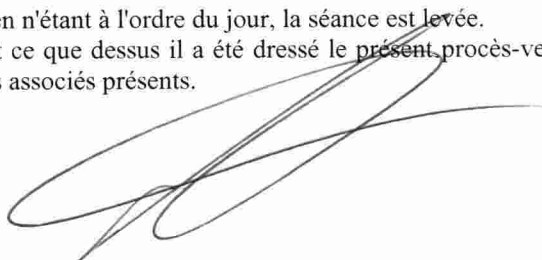
Résolution n° 5

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et par tous les associés présents.



A LA MAISON
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 20 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 AUXERRE
RCS : AUXERRE 803 006 139

Rapport de gestion sur les opérations
de l'exercice clos le 30/09/2022

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30/09/2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **262 614** Euros au 30/09/2022 contre **229 369** Euros pour l'exercice précédent.

Les subventions d'exploitation reçues pour un montant de **8 767** Euros au 30/09/2022 contre **84 049** Euros pour l'exercice précédent.

Les autres produits pour un montant de **4 523** Euros au 30/09/2022 contre **31 905** Euros pour l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **371 038** Euros au 30/09/2022 contre **294 519** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les achats des marchandises ressortent à **133 342** Euros au 30/09/2022 contre **63 734** Euros pour l'exercice précédent.
- La variation de stock ressort à **-25 039** Euros au 30/09/2022 contre **1 448** Euros au cours de l'exercice précédent.
- Les autres achats et charge externes ressortent à **115 778** Euros au 30/09/2022 contre **101 535** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **7 487** Euros au 30/09/2022 contre **3 421** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **83 114** Euros au 30/09/2022 contre **69 942** Euros pour l'exercice précédent et les charges sociales correspondantes à **31 700** Euros au 30/09/2022 contre **48 111** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **24 430** Euros au 30/09/2022 contre **6 307** Euros pour l'exercice précédent.
- Les autres charges ressortent à **226** Euros au 30/09/2022 contre **19** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **- 3 341** Euros au 30/09/2022 contre **-907** Euros pour l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **49 897** Euros contre une perte de **2 406** Euros pour l'exercice précédent.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement exceptionnel n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous allons tout mettre en œuvre pour maîtriser nos prix de revient, principal facteur d'un retour à l'équilibre d'exploitation.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2022 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif :

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **293 033** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **51 751** Euros, soit un montant net de **241 281** Euros au 30/09/2022 contre **77 432** Euros pour l'exercice précédent.
- Le stock en-cours de production nets ressort à **38 374** Euros au 30/09/2022 contre **1 807** Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **25 325** Euros au 30/09/2022 contre **57 207** Euros pour l'exercice précédent.
- Les charges constatées d'avance sont de **1 638** Euros au 30/09/2022 contre **0** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif :

- Les capitaux propres s'élèvent à **12 517** Euros au 30/09/2022 contre **110 992** Euros pour l'exercice précédent.
- Les emprunts et dettes ressortent à **294 101** Euros au 30/09/2022 contre **25 454** Euros pour l'exercice précédent.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **275 904** Euros au 30/09/2022 contre **345 323** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à **-95 134** Euros au 30/09/2022 contre **50 804** Euros pour l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

Les comptes de l'exercice clos le **30/09/2022** faisant ressortir **une perte de 98 475** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau d'un montant de **109 892** Euros. Le résultat à affecter ressort pour un montant de **11 417** Euros.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de **11 417** Euros, de la façon suivante :

- Au compte report à nouveau **11 417** Euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l’article 243 bis du Code Général des Impôts, l’Assemblée Générale constate qu’il a procédé à une distribution de dividendes en au titre des trois derniers exercices de la manière suivante :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Dividendes versés</i>	<i>Avoirs fiscaux correspondants</i>	<i>Dividendes + Avoirs fiscaux</i>
30/09/2020	0	0	0
30/09/2019	0	0	0
30/09/2018	6000.00	0	6000.00

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquès du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce

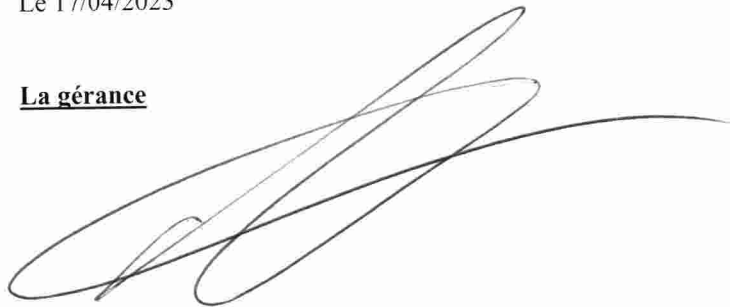
MODIFICATION DE LA REMUNERATION DU GERANT

Enfin, nous vous demanderons de vous prononcer sur la modification de la rémunération de la gérance.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à Auxerre
Le 17/04/2023

La gérance



Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01102021** et clos le **30092022** Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐
Déclaré(e) souscrit(e) pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optimal de taxation au tonnage art. 209-C B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service ou dont être déposée cette déclaration
SIE D'AUXERRE
BP 29
8 Rue des Moreaux
89000 AUXERRE
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION
Identification du destinataire
SARL A LA MAISON
20 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 AUXERRE
652 **325341** **80300613900031**
Insp. IFU N° dossier N° Siret

Préciser éventuellement l'adresse en cas de changement
B ACTIVITÉ
Activités exercées (souligner l'activité principale) :
PIZZERIA
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A I II du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable ou autre normal **0** Bénéfice imposable au taux de 15 % **94 170**
Détail : 2058 A ou 372 du 20310

Résultat net de cession de participation ou de sous-traitance des brevets et droits de propriété industrielle soumise au taux de 10%.

2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15% **0** Autres plus-values imposables au taux de 19% **0** Plus-values à long terme imposables au taux de 0% **0** Plus-values exonérées art. 238 quinquies **0**

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches
toucher le cas échéant. Ces montants ne doivent pas être retenus de résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines Territoires d'entreprise art. 44 octies A ☐ Zones de reconstruction de la défilée art. 44 octies B ☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐ Zones franches d'activité art. 44 quinquies ☐ Zones de développement prioritaire art. 44 septies ☐ Autres dispositifs ☐
Bénéfices urbains à dynamiser (BUD) art. 44 septies ☐ Bénéfice ou déficit net (indiquer + ou - selon le cas) **0** Plus-values exonérées relevant du taux de 15% **0**
Sociétés d'investissement immobiliers cotées ☐

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (06.06.201)
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Dénier (Crédit d'impôt imputable sur les dividendes ou sur les intérêts ou sur les plus-values ou sur les autres revenus mobiliers)
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.
Total figurant au formulaire annexe VII de l'imposition n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 % **0**

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-I du CGI) ☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-I-2) ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? **OUI** Si oui, indication du logiciel utilisé **COMPTABILITE EXPERT**

ECF ☐ Nom et adresse du prestataire

CGA/OMGA ☐ Visé(e) conventionné(e)
Nom, adresse, téléphone :
- Professionnel de l'expertise comptable :
- Conseil :
- CGA/OMGA ou visé(e) conventionné(e) :
N° d'agrément :
AUDITEF BOURGOGNE
54 avenue Gambetta
89300 JOIGNY
03 86 92 03 03

A **AUXERRE** le **09022023** Signature et qualité du déclarant **MUGUET GAETAN** **GERANT**

SARL A LA MAISON
30092022

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

89000 AIXERRE FRANCE

1	2021	8 000
---	------	-------

1 | 2022

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2023)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SARL A LA MAISON**
Date de clôture de l'exercice **30092022**

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis, aux contractuels et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2021, pour les bases imposables. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités escomptées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'assurance des salariés-ressources par les salaires.

33 572

Récessions d'honoraires, de commissions et de courtages

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)**

Taux de 0 %

Taux de 15 %
(art. 219 I a ter et a quater)

Taux de 19 %

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les MVLT de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents
et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise		SARL A LA MAISON		20 RUE MARCELIN BERTHELOT		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		89000 AUXERRE					
SIRET		8 0 3 0 0 6 1 3 9 0 0 0 3 1					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	

				Exercice N clos le 30092022		Exercice N-1 clos le 30092021	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	55 000	012	55 000	55 000	
		014	30 699	016	6 793	23 906	
	Immobilisations corporelles*	028	198 148	030	44 958	153 190	
	Immobilisations financières* (1)	040	9 185	042		9 185	
	Total I (5)	044	293 033	048	51 751	241 281	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060	26 314	062	26 314	1 275
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	12 060	066		12 060	
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068		070			
		072	1 449	074	1 449	6 160	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	23 876	086	23 876	51 047	
	Charges constatées d'avance *	092	1 638	094	1 638		
	Total II	096	65 337	098	65 337	59 014	
	Total général (I + II)	110	358 369	112	306 618	136 446	
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000		
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		100	100		
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	132					
	Report à nouveau	134		109 892	59 995		
	Résultat de l'exercice	136		(98 475)	49 897		
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		12 517	110 992		
	Provisions pour risques et charges	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		184 719	5 294		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		29 802	757		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	40 434	79 579	19 404		
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		294 101	25 454		
Total général (I + II + III)		180		306 618	136 446		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	9 185	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	154 825	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	190 780	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise: **SARL A LA MAISON** Néant *

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 30092022		Exercice N-1 clos le 30092021	
		1		2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210	261 955	229 369
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }	215 217	214 218		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	659	
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226	8 767	84 049
	Autres produits		230	4 523	31 905
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	275 904	345 323
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	133 342	63 734
	Variation de stock (marchandises) *		236	(25 039)	1 448
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	115 778	101 535
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243 740	244	7 487	3 421
	Rémunérations du personnel *		250	83 114	69 942
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252	31 700	48 111
	Dotations aux amortissements *		254	24 430	6 307
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259 260	262	226	19
Total des charges d'exploitation (II)		264	371 038	294 519	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(95 134)	50 804
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	7	78
	Produits exceptionnels (IV)		290		
	Charges financières (V)		294	3 348	985
	Charges exceptionnelles (VI)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D) 348	300		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	(98 475)	49 897
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312		98 475
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	549	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés 247		330	3 755	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44. sexies A) 986	Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989	Zone de revitalisation rurales (44. quinquies) 138	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies) 991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992		
ZFA NG (44 quaterdecies) 345		Investissements outre-mer 344	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies) 993		
Zone franche urbaine (44 octies A) 987		Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127			
Créance due au report en arrière du déficit 346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655	Déduction exceptionnelle-simulateur de conduite 641		
Dont divers* Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648		Déduction exceptionnelle (art 39 decies G) 649	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) 990		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352		
Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356		
Déficits antérieurs reportables : * 11 252 dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	94 170	

2033B - Divers à réintégrer au 30/09/2022

Libellé	Montant
ABONDEMENT PEE	161
CSG NON DEDUCTIBLE	1 109
AMORTISSEMENT DS7 NON DEDUCTIBLE	2 485
Totalisation	3 755

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
À bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL A LA MAISON**Néant ☐*

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISE											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	55 000	402		404		406	55 000		
	Autres	410	1 078	412	32 121	414	2 500	416	30 699		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	16 111	442	97 686	444		446	113 797		
	Installations générales agencements divers	450	14 797	452	26 115	454		456	40 912		
	Matériel de transport	460	6 000	462		464		466	6 000		
	Autres immobilisations corporelles	470	2 582	472	34 858	474		476	37 439		
Immobilisations financières		480	9 185	482		484		486	9 185		
TOTAL		490	104 753	492	190 780	494	2 500	496	293 033		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500	684	502	6 109	504		506	6 793		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	15 022	532	9 016	534		536	24 039		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	6 531	542	3 633	544		546	10 163		
	Matériel de transport	550	4 006	552	1 994	554		556	6 000		
	Autres immobilisations corporelles	560	1 079	562	3 678	564		566	4 757		
TOTAL		570	27 321	572	24 430	574		576	51 751		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL A LA MAISON**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
	Dotations		Reprises		
Fonds commercial	681		683		
Autres Immob. incorp.	700		705		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710		715		2
Constructions	720		725		3
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5
Matériel de transport	750		755		6
Autres immobilisations corporelles	760		765		7
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	11 252
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	11 252
Déficits de l'exercice		860	94 170
Total des déficits restant à reporter		870	105 423

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	1 215
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325	1 215
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	7 741
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	7 741
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	31 515
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	29 470
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : SARL A LA MAISON		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01102021		et clos le : 30092022	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376	3	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	262 614	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	4 523	
TOTAL 1	106	267 137	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	1	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113	8 767	
Variation positive des stocks	111	25 039	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	33 807	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	171 167	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	29 795	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	226	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	201 188	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	99 755
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	99 755
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	267 137	
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 2

N° SIRET 8 0 3 0 0 6 1 3 9 0 0 0 3 1

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A LA MAISON

ADRESSE (voie) 20 RUE MARCELIN BERTHELOT

CODE POSTAL 89000 VILLE AUXERRE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) ☒ M Nom patronymique MUGUET Prénom(s) GAETAN
Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 1
Naissance : Date 31031979 N° département Commune Pays FRANCE
Adresse : N° Voie 5B RUE BERCIER
Code postal 89000 Commune AUXERRE Pays FRANCE

Titre (2) ☐ Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A LA MAISON
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 20 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 AUXERRE
RCS : AUXERRE 803 006 139



Monsieur le Greffier
du Tribunal de Commerce de Auxerre
90, rue de Paris
B.P. 94
89011 AUXERRE cedex

Le 02/03/2022

Objet : Dépôt des comptes annuels
De l'exercice clos le 30/09/2021

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt au Greffe, les documents suivants en double exemplaire, savoir :

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 30/09/2021
- le rapport de gestion présenté à l'Assemblée d'approbation des comptes dudit exercice,
- la proposition d'affectation du résultat soumise à l'Assemblée et la résolution votée,

Le coût de ce dépôt est joint à la présente par chèque bancaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

La gérance

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the "La gérance" text.